



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de projets État-régions

Question écrite n° 103952

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les dotations d'Etat réservées aux contrats de plan Etat-région, désormais contrats de projets, pour la région des Pays de la Loire, et plus précisément sur les dotations allouées aux transports collectifs. Les besoins de financement sont importants : électrification de Nantes - La Roche-sur-Yon, création d'une voie nouvelle Nantes - Angers, réouverture de la ligne Nantes - Châteaubriant... Dans un souci d'aménagement harmonieux du territoire, de solidarité entre les populations, il lui demande si le Gouvernement peut préciser comme s'était engagé à le faire le ministre délégué à l'occasion d'une récente venue à Nantes, le montant des crédits alloués à la région des Pays de la Loire, d'une part, au titre de reports du contrat de plan et, d'autre part, dans le cadre des contrats de projets à venir.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103952

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9477